

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 22/09/2020 Date de révision: 26/07/2021 Remplace la fiche: 06/07/2021 Version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold  
Autres moyens d'identification : UFI  
White: 6TN6-45T8-5SKG-XH1T  
Yellow: Y0P6-5561-SSKG-866X  
Red: X5P6-55JU-DSKF-KVD2  
Blue: SAP6-55XN-0SKF-WJJ6  
Green: NHP6-65AE-MSKF-77QA  
Orange: VPP6-65Q7-7SKE-JWVF  
Aluminum: CUP6-7530-USKE-VM1K  
Pink: 81Q6-75FT-FSKE-696Q  
Light Blue: G6Q6-75UM-2SKD-HYCU  
Light Green: ECQ6-857D-PSKD-UNHY  
Brown: QJQ6-85M6-9SKD-5AQ3  
Gold: 1QQ6-85YY-WSKD-G0V7

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Toute utilisation non spécifiée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries Europe  
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - Allée des Combes  
01150 Blyes  
France  
T +33 474462323 - F +33 (0)4 74 46 23 29  
[info-europe@laco.com](mailto:info-europe@laco.com) - [www.markal-city.com](http://www.markal-city.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887;  
全国应急中心 0532 8388 9090

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2 H225  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1B H317  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques H336  
Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Contient :

Danger

White, Yellow, Red, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold: 1-Methoxy-2-propanol, Rosin, fumarated, polymer with ethylene glycol and pentaerythritol Blue:

1-Methoxy-2-propanol, Rosin, fumarated, polymer with ethylene glycol and pentaerythritol, [N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylaminato(2-)-N29,N30,N31,N32]copper

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Pink, Light Blue, Light Green, Brown.

EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

Ne contient aucune substance PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Methoxy-2-propanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 107-98-2 N° CE: 203-539-1 N° Index: 603-064-00-3	20 - 80	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Titanium dioxide substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 13463-67-7 N° CE: 236-675-5 N° Index: 022-006-00-2	0 - 25	Carc. 2, H351
Ethanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5	10 - 20	Flam. Liq. 2, H225
Aluminium substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE) (Note T)	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3 N° Index: 013-002-00-1 N° REACH: 01-2119529243-45	0 - 10	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261
Isopropanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° Index: 603-117-00-0	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Rosin, fumarated, polymer with ethylene glycol and pentaerythritol	N° CAS: 68152-57-8 N° CE: 614-317-2	1 - < 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413
2-methoxy-1-methylethyl acetate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 108-65-6 N° CE: 203-603-9 N° Index: 607-195-00-7	0 - 5	Flam. Liq. 3, H226
Ethyl acetate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5	0.1 - <1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Butyl acetate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 123-86-4 N° CE: 204-658-1 N° Index: 607-025-00-1	0 - 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition	N° CAS: 34590-94-8 N° CE: 252-104-2	0.1 - <1	Non classé

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
professionnelle communautaires			
[N,N,N',N'',N''',N''''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper	N° CAS: 28654-73-1 N° CE: 249-125-4	0 - 1	Skin Sens. 1B, H317
Aluminum oxide substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 1344-28-1 N° CE: 215-691-6	< 0.1	Non classé
barium sulfate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 7727-43-7 N° CE: 231-784-4	0 - 1	Non classé
2-methylpropan-1-ol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 78-83-1 N° CE: 201-148-0 N° Index: 603-108-00-1	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336

Note T : La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Gaz inerte. Mousse. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.
Danger d'explosion	: La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos,

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.  
: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Hydrocarbure.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. EN469.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éliminer toutes les sources d'ignition. Arrêter le débit de matière, si cela peut se faire sans risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
<b>UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	1-Methoxypropanol-2
IOEL TWA	375 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	100 ppm
IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	568 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL (ppm)	150 ppm
Notes	Skin
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	375 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	100 ppm
Short time value [mg/m <sup>3</sup> ]	568 mg/m <sup>3</sup>
Short time value [ppm]	150 ppm
Classification additionelle	D
Ethyl acetate (141-78-6)	
<b>UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Ethyl acetate
IOEL TWA	734 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	200 ppm
IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1468 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	1461 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	400 ppm
Butyl acetate (123-86-4)	
<b>UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	n-Butyl acetate
IOEL TWA	241 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	723 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL (ppm)	150 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2019/1831
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	723 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	150 ppm

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Butyl acetate (123-86-4)</b>	
Short time value [mg/m <sup>3</sup> ]	964 mg/m <sup>3</sup>
Short time value [ppm]	200 ppm
<b>2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)</b>	
<b>UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	2-Methoxy-1-methylethylacetate
IOEL TWA	275 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	550 mg/m <sup>3</sup>
IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Notes	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	275 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	50 ppm
Short time value [mg/m <sup>3</sup> ]	550 mg/m <sup>3</sup>
Short time value [ppm]	100 ppm
Classification additionelle	D
<b>2-methylpropan-1-ol (78-83-1)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	154 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	50 ppm
<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	10 mg/m <sup>3</sup>
Classification additionelle	(oxyde d') (en Al)
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	10 mg/m <sup>3</sup>
Classification additionelle	(dioxyde de)
<b>(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)</b>	
<b>UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
IOEL TWA	308 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
Notes	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	308 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	50 ppm
Classification additionnelle	D
<b>Ethanol (64-17-5)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	1907 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	1000 ppm
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	500 mg/m <sup>3</sup>
Limit value [ppm]	200 ppm
Short time value [mg/m <sup>3</sup> ]	1000 mg/m <sup>3</sup>
Short time value [ppm]	400 ppm
<b>barium sulfate (7727-43-7)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	10 mg/m <sup>3</sup>
Classification additionnelle	(sulfate de)
<b>Aluminium (7429-90-5)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	1 mg/m <sup>3</sup>
Classification additionnelle	(Aluminium, métal et composés insolubles, fraction alvéolaire)

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Mettre en place une ventilation par aspiration localisée dans les systèmes de transfert fermés pour limiter au minimum les expositions. Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage



# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants en caoutchouc butyle. à court terme. gants en caoutchouc nitrile. EN374

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Tenir hors de portée des enfants.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Variable.
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 78,3 °C
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Lower explosion limit	: Pas disponible
Upper explosion limit	: Pas disponible
Point d'éclair	: 12,2 °C
Température d'auto-inflammation	: 287 °C
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Kow	: Pas disponible
Log Pow	: 0,7
Pression de vapeur	: 11,8
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1 – 1,33
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
La taille des particules	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme des particules	: Non applicable
Rapport hauteur / largeur des particules	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique des particules	: Non applicable
Poussière de particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : < 1

Teneur en COV : 50 – 60 %

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

DL50 Orale rat	4016 mg/kg de poids corporel
DL50 Cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation rat [ppm]	> 7000 ppm 6 hr

#### Ethyl acetate (141-78-6)

DL50 Orale rat	4934 mg/kg
DL50 orale	10200 mg/kg
DL50 Cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 Inhalation rat	> 18 mg/l/4h

#### Butyl acetate (123-86-4)

DL50 Orale rat	10760 mg/kg
DL50 Cutanée lapin	> 14112 mg/kg
CL50 Inhalation rat	> 21 mg/l/4h

#### 2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)

DL50 Orale rat	8532 mg/kg
DL50 Cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation rat [ppm]	4345 ppm 6 h

#### 2-methylpropan-1-ol (78-83-1)

DL50 Orale rat	3350 mg/kg
DL50 Cutanée lapin	2460 mg/kg
CL50 Inhalation rat	24,6 mg/l/4h

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
DL50 Orale rat	> 10000 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation rat	7,6 mg/l/4h
CL50 Inhalation rat (poussière / brouillard)	> 2,3 mg/l Source: ECHA
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
DL50 Orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation rat	> 6,82 mg/l/4h
<b>(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)</b>	
DL50 Orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 Cutanée rat	> 19020 mg/kg
DL50 Cutanée lapin	9510 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation rat	> 1667 mg/l/4h
CL50 Inhalation rat (poussière / brouillard)	> 1667 mg/l/4h
<b>Ethanol (64-17-5)</b>	
DL50 Orale rat	10470 mg/kg
DL50 Cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 Inhalation rat	133,8 mg/l/4h
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
DL50 Orale rat	5840 mg/kg
DL50 Cutanée lapin	16,4 ml/kg
CL50 Inhalation rat [ppm]	> 10000 ppm/4h
<b>barium sulfate (7727-43-7)</b>	
DL50 Orale rat	307 g/kg
DL50 Cutanée rat	> 2000 mg/kg
<b>[N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylaminato(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)</b>	
DL50 Orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 Cutanée rat	> 2500 mg/kg
<b>Aluminium (7429-90-5)</b>	
DL50 Orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 Inhalation rat	> 2,3 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Les produits chimiques utilisés ne sont pas disponibles dans la forme physique connue pour causer le cancer.)

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
<b>Ethanol (64-17-5)</b>	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme, Boissons alcoolisées
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
Groupe IARC	3 - Non classable
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
<b>barium sulfate (7727-43-7)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	75 mg/kg de poids corporel
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	26400 mg/kg
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	26400 mg/kg
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Butyl acetate (123-86-4)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>2-methylpropan-1-ol (78-83-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel
<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	322,5 mg/kg de poids corporel/jour

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aluminum oxide (1344-28-1)	
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	≥ 0,075 mg/l/6h/jour
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
Aluminium (7429-90-5)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	1034 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	1087 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20800 mg/l
EC50 crustacea	23300 mg/l
CEr50 algues	> 1000 mg/l
Ethyl acetate (141-78-6)	
CL50 poisson 1	220 mg/l
EC50 crustacea	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	> 75,6 mg/l 32 d
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
CL50 poisson 1	100 – 180 mg/l
EC50 crustacea	> 500 mg/l 48 h
CEr50 algues	> 1000 mg/l
2-methylpropan-1-ol (78-83-1)	
CL50 poisson 1	1430 mg/l 96 h
EC50 crustacea	1100 mg/l 48 h
Aluminum oxide (1344-28-1)	
CL50 poisson 1	114,97 mg/l pH 8; read-across AlCl3
EC50 crustacea	1470 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	1,05 mg/l Organismes d'essai (espèce): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,2 mg/l Organismes d'essai (espèce): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents:

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
	Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 0,024 mg/l Source: ECHA
NOEC (aigu)	50 mg/l
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l Test organisms (species):
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
<b>(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)</b>	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Poecilia reticulata
CE50 autres organismes aquatiques 1	1930 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:
CE50 72h - Algues [1]	> 969 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 969 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 1000 mg/l
LOEC (chronique)	0,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '22 d'
NOEC (chronique)	≥ 0,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '22 d'
<b>Ethanol (64-17-5)</b>	
CL50 poisson 1	14200 mg/l
EC50 crustacea	5012 mg/l
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
<b>barium sulfate (7727-43-7)</b>	
CL50 poisson 1	> 3,5 mg/l 96 h
EC50 crustacea	14500 µg/l 48 h
<b>[N,N,N',N'',N''',N''''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrithylaminato(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)</b>	
CL50 poisson 1	> 146 mg/l 96 h
EC50 crustacea	> 100 mg/l 48 h
<b>Aluminium (7429-90-5)</b>	
CL50 poisson 1	218,64 mg/l ASTM 2000; test material: aluminium chloride hexahydrate; Pimephales promelas
EC50 crustacea	1,4 mg/l OECD Guideline 202; test material: Aluminium hydroxide
CE50 72h - Algues [1]	1,05 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (aigu)	≈ 72,89 mg/l
NOEC (aigu)	≈ 37,2 mg/l

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
<b>2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	89 % 10 d
<b>2-methylpropan-1-ol (78-83-1)</b>	
Biodégradation	70 (70 – 80) % 28 d
<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
<b>Ethanol (64-17-5)</b>	
Biodégradation	> 96 % 28 d
<b>Isopropanol (67-63-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold	
Log Pow	0,7
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
<b>2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)</b>	
Log Pow	0,43
<b>2-methylpropan-1-ol (78-83-1)</b>	
Log Pow	0,76
<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>Ethanol (64-17-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Isopropanol (67-63-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

barium sulfate (7727-43-7)	
FBC poissons 1	68,4 L/kg

### 12.4. Mobilité dans le sol

Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Informations Complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Informations Complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.
Code HP	: HP13 - "Sensibilisant": déchet qui contient une ou plusieurs substances connues pour être à l'origine d'effets sensibilisants pour la peau ou les organes respiratoires. HP3 - "Inflammable": — déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C; — déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air. — déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement. — déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa; — déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses; — autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables. HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1263
N° ONU (IMDG)	: UN 1263



# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

N° ONU (IATA) : UN 1263  
N° ONU (ADN) : UN 1263  
N° ONU (RID) : UN 1263

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE  
Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURE  
Désignation officielle de transport (IATA) : PAINT  
Désignation officielle de transport (ADN) : PEINTURE  
Désignation officielle de transport (RID) : PEINTURE  
Description document de transport (ADR) : UN 1263 PEINTURE, 3, II, (D/E)  
Description document de transport (IMDG) : UN 1263 PEINTURE, 3, II  
Description document de transport (IATA) : UN 1263 PAINT, 3, II  
Description document de transport (ADN) : UN 1263 PEINTURE, 3, II  
Description document de transport (RID) : UN 1263 PEINTURE, 3, II

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3  
Étiquettes de danger (ADR) : 3



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3  
Étiquettes de danger (IMDG) : 3



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3  
Étiquettes de danger (IATA) : 3



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3  
Étiquettes de danger (ADN) : 3



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3  
Étiquettes de danger (RID) : 3



# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: II
Groupe d'emballage (ADN)	: II
Groupe d'emballage (RID)	: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Des dispositions spéciales (ADR)	: 163, 367, 640C, 650
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP8, TP28
Code-citerne (ADR)	: L1.5BN
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR)	: D/E
--------------------------------------	-------

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 163, 367
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions de conditionnement	: P001
Dispositions de conditionnement (IMDG)	: PP1
IBC Instructions de conditionnement (IMDG)	: IBC02
Instructions liées aux réservoirs	: T4
Dispositions particulières de réservoir (IMDG)	: TP1, TP8, TP28
EmS-No. (Incendie)	: F-E
EmS-No. (Déversement)	: S-E
Catégorie d'entreposage (IMDG)	: B

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 353

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192  
Code ERG (IATA) : 3L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367, 640C, 650  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E2  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Dispositions spéciales (RID) : 163, 367, 640C, 650  
Quantités limitées (RID) : 5L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Instructions d'emballage (RID) : P001  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP8, TP28  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L1.5BN  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Colis express (RID) : CE7  
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold ; 1-Methoxy-2-propanol ; Ethyl acetate ; Butyl acetate ; 2-methoxy-1-methylethyl acetate ; 2-methoxypropyl acetate ; 2-methylpropan-1-ol ; Ethanol ; Isopropanol ;	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
	propyl acetate	
3(b)	Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold ; 1-Methoxy-2-propanol ; Ethyl acetate ; Butyl acetate ; 2-methoxypropyl acetate ; 2-methylpropan-1-ol ; Isopropanol ; propyl acetate	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
30.	2-methoxypropyl acetate	Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 classées "toxiques pour la reproduction catégorie 1A ou 1B" et énumérées à l'appendice 5 ou à l'appendice 6, respectivement.
40.	Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold ; 1-Methoxy-2-propanol ; Ethyl acetate ; Butyl acetate ; 2-methoxy-1-methylethyl acetate ; 2-methoxypropyl acetate ; 2-methylpropan-1-ol ; Ethanol ; Isopropanol ; propyl acetate ; Aluminium	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Substance (s) non soumise au règlement (CE) n° No 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Teneur en COV : 50 – 60 %

### 15.1.2. Directives nationales

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION.

### Abréviations et acronymes:

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Sources des données : ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
	.
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

# Paint-Riter™ Valve Action Paint Marker White, Yellow, Red, Blue, Green, Orange, Aluminum, Pink, Light Blue, Light Green, Brown, Gold

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Skin Sens. 1B	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit